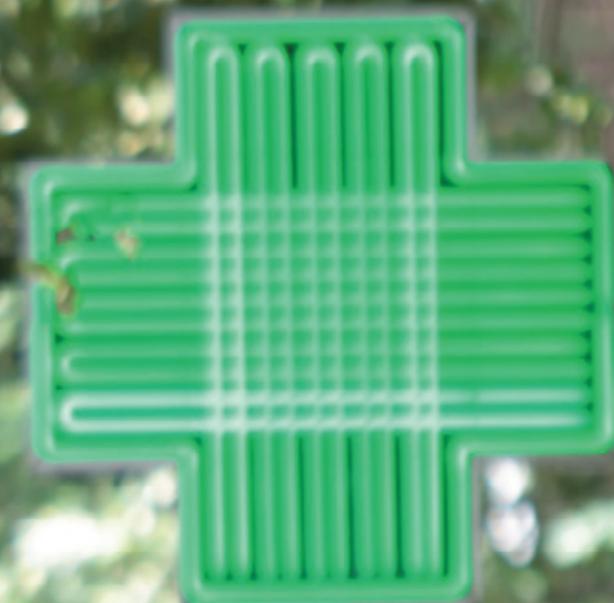
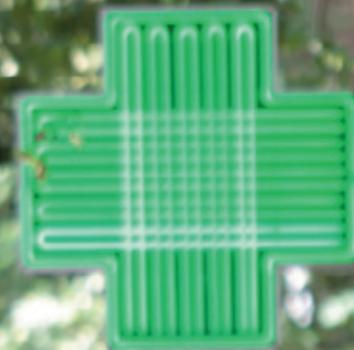


# Le rapport qui a fait déborder la base !





## Le rapport qui a fait déborder la base !

*Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie – 27 mars 2023*

Toutes les représentations syndicales des pharmaciens d'officine du Maroc ont rendu public, le 25 mars 2023, un communiqué par lequel elles annoncent une série d'actions revendicatives. Une première grève sans garde aura lieu le 13 avril prochain. Dans le cas où celle-ci ne donnerait pas l'effet escompté, elle sera suivie d'une seconde grève de deux jours dont les dates seront annoncées ultérieurement.

Ces grèves étaient prévisibles eu égard à la situation que vit la profession depuis de nombreuses années.

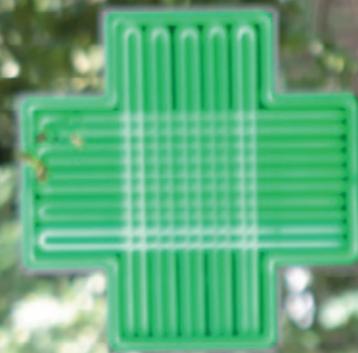
En effet, privée de ses Conseils de l'Ordre qui n'ont pas renouvelé leurs conseillers conformément au Dahir de 1976, la profession a atteint un degré de dérégulation sans précédent. Cette situation s'est particulièrement aggravée

depuis le départ du Pr Anas Doukkali et du Pr Jamal Taoufik, respectivement ministre de la Santé et directeur du Médicament et de la pharmacie. Ces derniers avaient mis sur pied des commissions pour broser un état des lieux de la profession et élaborer des recommandations pour venir à bout des dysfonctionnements qui l'affectent. Depuis leur départ, on a assisté à une rupture de dialogue entre les pharmaciens et leur tutelle.

Certes, le Décret-loi 1-23-1 édictant des dispositions relatives à l'organisation des élections des Conseils régionaux a été adopté le 16 mars 2023, mais le retard pris pour l'adoption de ce texte de loi a malheureusement privé la profession, quatre années durant, d'un Conseil de l'Ordre pouvant, entre autres, formuler un avis critique au sujet des projets de loi



# Chronique



impliquant le pharmacien d'officine.

Mais ce qui a mis en rogne les pharmaciens, c'est la campagne médiatique et injuste dont ils font l'objet depuis la publication du rapport de la Cour des comptes. Les auteurs de ce rapport ont évoqué des marges qui n'ont rien à voir avec celles que perçoivent réellement les pharmaciens. Ces auteurs ont également fait un benchmark entre les marges des pharmaciens marocains et celles des pays de référence, sans prendre en considération la large palette de revenus que les pharmaciens des pays cités perçoivent en plus de la simple marge commerciale. Malheureusement, certains journalistes et apparentés n'ont pas pris la peine de vérifier la véracité des deux «marges-chocs» figurant dans le rapport de la Cour des comptes. La couverture médiatique s'est rapidement

transformée en une «vindicta» qui a surpris tous les pharmaciens. Et c'est en quelque sorte, la goutte qui a fait déborder le vase.

Pour rappel, du temps où le Pr El Houssaine Louardi occupait le poste de ministre de la Santé, les pharmaciens avaient vécu une situation voisine. La pression dont ils avaient fait l'objet, notamment à travers les médias, les a contraints à abandonner leur marge sur les produits onéreux en échange d'une augmentation de la marge sur les produits dont le prix public de vente est inférieur à 280,60 DH.

Le Décret 2-13-852 du 18 décembre 2013 a été présenté par le Pr El Houssaine Louardi comme la solution miracle qui devait permettre d'améliorer l'accès aux médicaments. Selon ses prévisions, les volumes de vente de médicaments allaient compenser les baisses des prix des médicaments engendrées par la

mise en application du Décret de fixation des prix des médicaments. Dans les faits, l'amélioration de l'accès aux médicaments n'a jamais eu lieu. La consommation moyenne des médicaments a stagné durant les années qui ont suivi la mise en application de ce Décret. Par contre, les baisses des prix des médicaments sont bien réelles et il en est de même pour les baisses des revenus des pharmaciens.

Aujourd'hui, les pharmaciens d'officine refusent de se faire imposer et, d'une manière hasardeuse, un nouveau Décret de fixation des prix des médicaments dont le seul objectif est de ménager les caisses d'assurances maladies, sans tenir compte de la viabilité de la pharmacie d'officine.

À l'instar des pharmaciens exerçant dans les pays voisins, les pharmaciens marocains pourraient se voir confier des missions de santé publique d'autant que dans

de nombreuses régions du Maroc la pharmacie constitue le seul espace de santé accessible. Quant à leur rémunération, on ne peut pas envisager de poursuivre le cercle infernal des baisses de prix des médicaments sans prévoir d'autres modes de rémunération. Sans honoraires qui viendraient s'ajouter aux marges commerciales, la pharmacie ne survivra pas aux baisses des prix des médicaments.

Pour conclure, l'administration est aujourd'hui au pied du mur, elle ne peut pas continuer à ignorer une aussi importante profession et lui imposer ses desiderata. Sans signaux forts de sa part, les grèves annoncées pourraient prendre une mauvaise tournure, d'autant plus que les pharmaciens d'officine, qui sont encore sous le choc, n'ont plus rien à perdre !

# Revue de presse



## La chirurgie bariatrique et métabolique en question

La Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat a abrité, le samedi 18 mars, une conférence-débat qui a eu pour thème «Quelles actualités pour la chirurgie bariatrique et métabolique ? Quels apports de la e-santé ?»

Cette rencontre organisée conjointement par l'Université Mohammed V de Rabat et le Centre d'innovation en e-santé a été inaugurée en présence du Pr Anas Doukkali, président du Centre d'innovation en e-santé, du Pr Brahim Lekehal, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat, et du Pr Abdelkader Errougani, directeur du Centre hospitalo-universitaire Ibn Sina de Rabat.

Lors de leurs allocutions, ces trois professeurs ont rappelé les chiffres inquiétants de la prévalence de l'obésité au Maroc. Et eu égard aux risques auxquels les personnes

obèses s'exposent, la chirurgie bariatrique peut constituer une réponse thérapeutique. Ces trois professeurs se sont également accordés sur l'apport de la e-santé dans l'amélioration de la prise en charge des patients.

Après les trois allocutions inaugurales, l'Association de développement du Centre d'innovation en e-santé (ADCIEs) a signé trois conventions de partenariat : La première convention a été signée avec Le Centre hospitalo-universitaire Ibn Sina (CHUIS), la deuxième avec la Société marocaine d'endocrinologie de diabétologie et de nutrition (SMEDIAN) et la troisième avec le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM).

Ces trois conventions ont pour but de renforcer la collaboration entre l'ADCIEs et le CHUIS, l'ADCIEs et le CNOM et l'ADCIEs et la SMEDIAN.

La cérémonie de signatures de convention a été suivie par une série de conférences au sujet de la



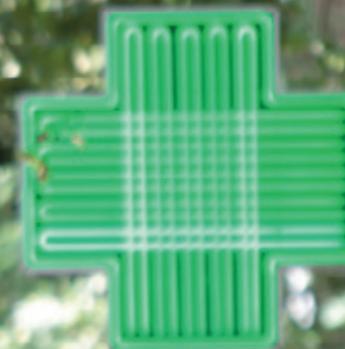
Pr Anas Doukkali

chirurgie bariatrique en France et une conférence dont la finalité est d'apprécier l'apport de la e-santé dans la prise en charge des sujets candidats à cette chirurgie, aussi bien avant l'opération qu'après celle-ci.

Pour animer les sessions programmées, les organisateurs de

cette rencontre ont fait appel au Dr Houcine Amrouni, médecin-anesthésiste au CHU de Lille, au Pr Robert Caiazzo, chirurgien viscéral et bariatrique au CHU de Lille, et Franck Laureyns, CEO Healthcare 360.

# Revue de presse



## Pharma 5 inaugure une usine intelligente 4.0

Le groupe Pharma 5 a inauguré, mardi dernier, la première usine interconnectée d'Afrique.

Cette Smart Factory, qui est située dans la zone industrielle d'Oulad Salah de Bouskoura, a été inaugurée en présence du Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, du ministre de la Santé et de la protection sociale, Khalid Aït Taleb, et du ministre délégué chargé de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, Mohcine Jazouli.

Avec cette usine, Pharma 5, qui va multiplier par cinq ses capacités de production de médicaments, contribuera à renforcer la souveraineté sanitaire et à augmenter les exportations en médicaments à l'international.

Selon Yasmine Lahlou-Filali, vice-présidente directrice générale du Groupe Pharma 5, cette unité est pensée comme un écosystème

innovant qui place l'agilité au cœur de son organisation.

En marge de cette inauguration, Pharma 5 et le ministère de la Santé et de la protection sociale ont signé un protocole d'accord pour la mise en place de nouvelles unités de production d'injectables, de biotechnologies, de nouvelles formes galéniques et de Recherche & Développement dans de nouvelles aires thérapeutiques.

Par ce protocole, ce groupe pharmaceutique s'est engagé à investir 300 millions de dirhams à l'horizon 2027 et à créer au moins 300 emplois directs.  
Source : lematin.ma

## Le mastinib confirme son efficacité pour ralentir la progression de la maladie d'Alzheimer

D'après les premiers résultats cliniques de phase III confirmatoire, le masitinib s'avère efficace pour

ralentir la progression de la maladie d'Alzheimer chez les patients atteints de formes légères à modérées de la maladie d'Alzheimer.

Selon un article publié dans la revue scientifique «Alzheimer's Research & Therapy», l'essai clinique international mené sur des centaines de patients a révélé que le mastinib d'AB Science administré à la dose de 4,5 mg/kg/jour a permis de ralentir de manière «significative» la détérioration cognitive chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer comparés à ceux du groupe placebo.

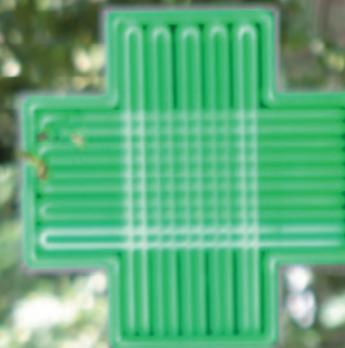
Ce traitement est administré aux patients pour ralentir la progression de cette maladie qui touche près de 55 millions de personnes à travers le monde. Ce traitement ne permet cependant pas de stopper la maladie, ni de rétablir les pertes cognitives.

«À ce jour, aucune thérapie

modifiant l'évolution de la maladie n'a été approuvée dans cette population de patients atteints de la maladie d'Alzheimer à un stade plus avancé. Je suis donc enthousiaste à l'idée de poursuivre le développement du masitinib avec cette étude confirmatoire de phase III, en espérant qu'il puisse bénéficier à cette population difficile à traiter», a déclaré Bruno Dubois, directeur de l'Institut de la mémoire et de la maladie d'Alzheimer à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

Le masitinib, qui cible le système immunitaire inné du cerveau, y compris les mastocytes, fait l'objet d'essais cliniques de phase III pour évaluer son efficacité dans la prise en charge de Charcot et, en dehors des maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires comme la mastocytose systémique indolente (phase III également) ou en oncologie (cancer du pancréas, cancer de la prostate métastatique, en phase II).  
Source : les Échos

# Nouveaux au Maroc



## **REAGILA 1.5 MG, Gélule**

**Présentation :** Boite de 28  
**Laboratoire :** Hikma  
**Classe thérapeutique :**  
Antipsychotiques  
**PPV :** 819.00 dhs

## **REAGILA 3 MG, Gélule**

**Présentation :** Boite de 28  
**Laboratoire :** Hikma  
**Classe thérapeutique :**  
Antipsychotiques  
**PPV :** 819.00 dhs

## **REAGILA 4.5 MG, Gélule**

**Présentation :** Boite de 28  
**Laboratoire :** Hikma  
**Classe thérapeutique :**  
Antipsychotiques  
**PPV :** 819.00 dhs

## **REAGILA 6 MG, Gélule**

**Présentation :** Boite de 28  
**Laboratoire :** Hikma  
**Classe thérapeutique :**  
Antipsychotiques  
**PPV :** 819.00 dhs



## **CODAMOL PLUS 500 MG / 30 MG / 8 MG, Comprimé effervescent**

**Présentation :** Boite de 24  
**Laboratoire :** Galénica  
**Classe thérapeutique :**  
Analgésique – Antipyrétique  
**PPV :** 39,50 dhs

## **CODAMOL PLUS 500 MG / 30 MG / 8 MG, Comprimé effervescent**

**Présentation :** Boite de 16  
**Laboratoire :** Galénica  
**Classe thérapeutique :**  
Analgésique – Antipyrétique  
**PPV :** 28,80 dhs



**Medicament.ma**

Le premier site  
des médicaments  
au Maroc